

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 13 octobre 2005

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT
ANTICIPÉ
Falconbridge Limitée (FAL)
Plan d'arrangement**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DE LA PROPOSITION DE FUSION CONCERNÉE. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

La Bourse et CDCC désirent vous informer que Inco Limitée (Inco) et Falconbridge Limitée (Falconbridge) ont annoncé le 11 octobre 2005 que leurs conseils d'administration respectifs ont approuvé l'acquisition par Inco de toutes les actions ordinaires en circulation de Falconbridge au moyen d'une offre publique d'achat amicale.

Selon les informations fournies par les sociétés, la fusion sera complétée au moyen d'un échange d'actions au terme duquel les actionnaires de Falconbridge se verront octroyer 34 \$ CA en espèces ou 0,6713 action ordinaire d'Inco majorée de 0,05 \$ CA en espèces pour chaque action ordinaire détenue de Falconbridge. Les porteurs d'actions ordinaires de Falconbridge pourront choisir de recevoir la totalité de la contrepartie en espèces ou en actions ordinaires d'Inco (majorée de 0,05 \$ CA par action ordinaire de Falconbridge), sous réserve d'un rajustement au prorata pour tenir compte de la somme maximale d'argent et du nombre maximal d'actions ordinaires d'Inco offertes.

Les documents connexes relatifs à l'offre seront postés aux actionnaires de Falconbridge dans les deux prochaines semaines, l'offre pouvant être acceptée jusqu'à minuit (heure de Toronto) le 60e jour suivant la date de la mise à la poste, sauf si l'offre est retirée ou prolongée.

La Bourse et CDCC ajusteront les options sur actions incluant les options sur actions à long terme de Falconbridge conformément aux termes de la proposition de plan d'arrangement. De nouvelles notices seront émises lorsque de plus amples informations seront disponibles.

Circulaire no : 150-2005

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Richard Bourbonnière, vice-président, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3548 ou le département des opérations de CDCC.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale